

# MIEUX COMPRENDRE MES DOCUMENTS D'ASSURANCE

Une assurance spécifique vous est demandée pour couvrir votre activité liée aux chantiers d'assainissement non collectif.

Dans votre intérêt et dans l'intérêt de vos clients : soyez bien assuré pour ces chantiers.

Les assureurs distinguent :

- les ouvrages normalement garantis (Techniques Courantes : TC)
- les ouvrages nécessitant une déclaration préalable de la part de l'entreprise et une éventuelle adaptation de la prime d'assurance à l'évaluation du risque encouru (techniques non courantes: TNC).

Notez bien : la majorité des filières agréées en assainissement non collectif ne relève pas des techniques courantes.

	La règle générale	Pour l'assainissement non collectif
<b>TC</b> Techniques Courantes	<p>Les Techniques considérées <i>a priori</i> comme courantes par les assureurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• travaux décrits par les normes de construction DTU,</li> <li>• travaux relevant de règles professionnelles acceptées par la C2P,</li> <li>• procédés visés par une Atec et DTA sans observation de la C2P (= liste verte de la C2P),</li> <li>• procédés visés par une Atec favorable,</li> <li>• Pass Innovation vert.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NF-DTU 64.1 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tranchées et lit d'épandage,</li> <li>- Le filtre à sable vertical drainé, le filtre à sable vertical non drainé,</li> <li>- Le terre d'infiltration.</li> </ul> </li> <li>• Liste verte de la C2P - 94 dispositifs disposant d'un agrément ministériel parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoflo polyéthylène de 5 à 20 EH (filtre compact) de Premier Tech Aqua,</li> <li>- Enviro Septic ES de 5 à 20 EH (filtre compact) de DBO-Expert,</li> <li>- Jardi-Assainissement FV+FH 2 filtres de 3 à 20 EH (filtre planté) d'Aquatiris,</li> <li>- Oxyfic de 4 à 20 EH (micro-station à cultures fixées) d'Eloy-Water : gammes OXYFIX C-90 MB (2015_01), OXYFIX LG-90 MB,</li> <li>- X-PERCO C-90 de 5 à 20 EH (filtre compact) d'Eloy-Water.</li> </ul> </li> </ul>
<b>TNC</b> Techniques Non Courantes	<p>Les Techniques considérées <i>a priori</i> comme non courantes par les assureurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• règles professionnelles non examinées ou non acceptées par la C2P,</li> <li>• procédés visés par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un Atec et DTA avec observation de la C2P,</li> <li>- un Atec réservé ou défavorable,</li> <li>- un Pass Innovation orange ou rouge,</li> <li>- une Evaluation Technique Européenne (ETE)/Agrément Technique Européen (ATE) non validé par un DTA,</li> <li>- autre.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filtres compacts à massif de zéolithe,</li> <li>- Lit filtrant horizontal,</li> <li>- Tous les dispositifs disposant d'un agrément ministériel, hors ceux sur liste verte C2P (voir ligne précédente des Techniques Courantes TC).</li> </ul> <p>À défaut de déclaration préalable de l'utilisation de techniques dites « non-courantes », l'assuré s'expose à des sanctions ainsi que la perte de ses garanties et donc par conséquent la non-indemnisation des dommages éventuels qui peuvent intervenir. La charte ANC 79 vous recommande donc de vous rapprocher de votre assureur si vous êtes amenés à réaliser des installations de TNC.</p>

## LES BONNES PRATIQUES DE LA CHARTE QUALITÉ DE L'ANC EN DEUX-SÈVRES

- Une assurance décennale qui couvre l'ensemble des prestations de l'adhérent : techniques courantes, et techniques non courantes le cas échéant
- Une attestation d'assurance : qui mentionne explicitement l'ANC (assainissement non collectif, assainissement autonome, assainissement individuel), fournie aux clients (à joindre aux devis et factures)\*

# MIEUX COMPRENDRE MES DOCUMENTS D'ASSURANCE – LES SIGLES

Sigle	Signification	Détails*
NF DTU	Norme Française - Document Technique Unifié	Document de norme (pas un texte réglementaire). Précise les conditions techniques et contractuelles pour la bonne exécution des ouvrages. Document type pour des travaux relatifs à des ouvrages couramment réalisés avec des techniques communément maîtrisées par un grand nombre d'entreprises sur l'ensemble du territoire.
NF EN	Norme AFNOR européenne	
Règles professionnelles		Pour les travaux ne faisant pas l'objet de NF DTU, les organisations professionnelles représentatives d'un métier peuvent élaborer des règles ou recommandations professionnelles pour préciser les caractéristiques d'une bonne prestation (+ souple d'élaboration que le DTU). Les contrats d'assurance ne les prennent en compte que dans la mesure où elles ont été acceptées par les assureurs. En l'absence d'autres documents, elles servent souvent de référence en cas de litiges ou de sinistres.
Liste verte de la C2P	Liste verte de la Commission Prévention Produits	Liste des produits et/ou procédés bénéficiant d'un Avis Technique (ATec) ou d'un Document Technique d'Application (DTA) en cours de validité, qui ne sont pas mis en observation par la C2P. <b>La liste Verte de la C2P est une des références techniques utilisées par les assureurs.</b>
RAGE	Règles de l'art Grenelle environnement	Ensemble des règles de construction et recommandations professionnelles permettant de réaliser des économies d'énergies dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (élaborées par le Programme RAGE).
ATE	Agrément Technique Européen	Ancienne formule de l'ETE (voir ci-dessous).
ETE	Évaluation Technique Européenne	Constitue la « carte d'identité » d'une innovation pour toute l'Europe. Elle décrit les caractéristiques du produit et leur performance, selon l'usage convenu et pour l'ensemble des acteurs européens de la construction. C'est un préalable à la déclaration de performance et au marquage CE.
Atec	Avis technique	Avis formulé par un groupe d'experts représentatifs des professions, appelé Groupe Spécialisé (GS), sur l'aptitude à l'emploi des procédés innovants de construction. Les Avis Techniques sont délivrés par la Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques (CCFAT).
DTA	Document Technique d'Application	Pour l'emploi d'un produit ou composant relevant du marquage CE, l'avis technique est formulé dans un Document Technique d'Application (DTA).
Atex	Appréciation Technique d'Expérimentation	Appréciation formulée lorsque le procédé ne peut pas encore faire l'objet d'un Avis Technique ou lorsque le retour d'expérience n'est pas suffisant (chantiers références, consolidation des procédés de fabrications...).
ETN	Enquête de Technique Nouvelle	Visé à donner un avis de principe sur un procédé innovant de technique non traditionnelle.
Pass' innovation		Pour produits ou procédés du bâtiment participant à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement. Apporte aux acteurs de l'innovation une appréciation de leurs atouts et du chemin restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il est distinct des procédures d'évaluation techniques traditionnelles et fonctionne comme un précurseur d'une démarche d'Avis Technique.